

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Contrat de Ville

REF : CDV2006004

Signataire : SM

OBJET : Examen du rapport sur les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) Landy Villette-Quatre Chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en date du 1^{er} août 2003,

Vu l'article L 1111-2 du code général des collectivités locales,

Vu le rapport sur le bilan des Zones Urbaines Sensibles (ZUS),

DELIBERE :

Article unique : Prend acte de l'examen du rapport arrêté en juin 2006 sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) situées à Aubervilliers sur les secteurs Landy/Villette/Quatre Chemins.

Le Maire